

# Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR)

2/88, 5<sup>ème</sup> année

## La modération, une affaire de communication

En relisant les précédents "Rue de l'Avenir", on peut se rendre compte de l'évolution prise par le concept de modération de la circulation et de sa pénétration dans les milieux suisses concernés par le trafic motorisé et l'aménagement du territoire.

Fait indéniable, des textes de lois (LCR, LAT, LCPR, LPE) aux normes des professionnels de la route, toute une série de mesures découlant de ce concept de modération est ainsi recommandée aux élus et aux Administrations.

Autre acquis et non des moindres : les effets bénéfiques des aménagements modérateurs pour combattre la "fatalité" des accidents routiers sont reconnus au même titre que les informations préventives destinées aux enfants et aux adultes.

Rétrécissement ou rehaussement de la chaussée, trottoir traversant, sont autant de mesures qui offrent l'avantage de répondre à des problèmes de sécurité immédiats (notamment sur le chemin de l'école).

C'est cette version minimale du concept de modération qui prévaut le plus souvent dans nos contrées.

Des trois projets présentés dans ce numéro, ceux de Versoix et de Chêne-Bourg se rapprochent de cette version, du moins à leur lancement. Car, par la suite, les initiateurs ont vite pris conscience de la nécessité d'une approche plus



Quelle information glisser dans cet espace pour susciter une conduite responsable ?

globale. A Choulex (le troisième projet présenté) le déplacement vers une version plus optimale de ce concept est encore plus net. Il ne s'agit plus ici d'aligner une série de mesures empruntées au langage spécifique de la modération, mais d'articuler ce langage avec l'environnement dans lequel il s'inscrit.

Par quel type d'aménagement modérateur, comment mettre en valeur l'espace public pour obtenir de l'automobiliste un comportement "naturellement" adapté aux circonstances ?

Convaincre en douceur requiert la maîtrise du message à transmettre. La "langue de bois" de la modération, c'est-

à-dire l'application systématique de mesures sans préoccupation d'intégration dans l'environnement concerné, n'est pas le meilleur exemple d'information efficace.

A ce titre, la modération est bien une affaire de communication.

Traité comme tel, le concept de modération relèvera bon nombre de défis pour améliorer la qualité de l'environnement et la sécurité des déplacements de tous dans les villes et les villages.

Marc Houvet  
Pro Juventute et GCR Genève

### "RUE DE L'AVENIR"

Outil de référence en Suisse Romande pour informer et débattre de l'évolution du concept de modération de la circulation, veut paraître quatre fois par année avec un contenu rédactionnel encore plus dense, utile, stimulant.

"RUE DE L'AVENIR" a donc besoin de nouvelles ressources.

Les 2000 lecteurs du moment peuvent y contribuer.

**Abonnez-vous de suite pour 1989 !**

(voir nos offres en dernière page)

## sécurité sur les chemins d'école à Versoix :

# MOBILISATION EXEMPLAIRE DES PARENTS

*En novembre 1986, une conférence de PJ- Genève sur le thème général de la sécurité sur le chemin de l'école rassemblait un bon nombre de parents, de représentants d'associations et d'élus dont la présence attestait de l'importance du sujet au niveau local.*

*En mai 1987, l'Association des Parents d'Elèves des écoles primaires et enfantines de Versoix (APEV) élaborait avec PJ-Genève, un questionnaire adressé à toutes les familles (800) par l'intermédiaire du corps enseignant. Ont été retournés 600 questionnaires remplis (75%). De son côté, l'Association des Parents d'Elèves du Cycle d'Orientation de Versoix (APECO) également avec PJ-Genève, distribuait un questionnaire similaire aux collégiens (13 à 15 ans), avec un score de 80% de réponses.*

*Une dynamique était lancée.*

Lors de la présentation de ces résultats à l'Assemblée Générale de l'APEV en octobre 1987, un groupe de travail se constituait, fort d'une dizaine de parents, issus de tous les quartiers pour examiner et les points dangereux et les propositions citées dans les réponses.

Un dossier de données sur la modération remis à chaque membre du groupe de travail par le G.C.R.Genève, ainsi que la collaboration de l'un de ses représentants, ont permis une confrontation permanente entre les propositions des parents et le domaine du possible sous les angles juridiques ou plus techniques. Après sept séances, le Groupe de travail et l'APEV remettaient aux autorités communales (en octobre 1988) un dossier de propositions d'une quarantaine de pages avec photos et plans à l'appui. Ce dossier vient de remporter un prix dans le cadre du concours "Sécurité routière" de l'AST.

### 1989, une année décisive

Comment va se poursuivre cette dynamique de participation lancée par l'APEV ? La Mairie semble disposée à jouer le jeu de la concertation avec une première réponse en novembre dernier et une rencontre avec l'APEV, prévue en janvier 89. Le défi le plus important à relever sera la gestion du suivi. Fixer des échéances trop éloignées dilue les motivations, surtout que la situation d'être parent d'élève du primaire ne dure pas plus de deux législatures communales...

L'autre point sur lequel l'attention doit être de mise concerne la communication entre les différents services compétents, aussi entre les mandataires et l'APEV et les autorités communales. Pris dans le feu de l'action, il est courant, car tentant, de négliger les procédures de concertation décidées ensemble au départ. Versoix sera-t-elle la première commune de

### Les propositions de l'APEV

Parmi celles couvrant l'ensemble de la commune, relevons :

- intensifier l'information concernant les itinéraires piétonniers et cyclables existants. Idées : établir une carte de ces itinéraires, les signaler par des panneaux.
- développer les liaisons piétonnes, notamment par une planification du réseau des chemins d'école et, par extension, des accès aux lieux de loisirs fréquentés par les enfants.
- restituer des espaces aux piétons et aux cyclistes sur le tronçon de la route Suisse, au centre de la commune.

• aménager des itinéraires cyclables sur l'ensemble de la commune.

Douze secteurs ont été étudiés et leur présentation a été réglée sous une même forme : a) les problèmes, b) les mesures proposées avec photos-témoins et plan de situation.

Les principales mesures proposées ont été les suivantes :

rétrécissement ou rehaussement au niveau des passages-piétons, mini-giratoires, refuge-piéton, pose de panneaux, mise en valeur des espaces de rencontre, pistes cyclables.

Suisse romande à jouer la carte de la concertation, **large et durable**, pour mieux mettre en valeur son espace public et protéger le cadre de vie de ses citoyens, en particulier de ses enfants ?

(Informations recueillies par Marc Houvet, GCR-Genève)



**Versoix (GE)**  
9000 habitants,  
1055 hectares  
Traversée par la  
route du Lac,  
l'autoroute et l'axe  
ferroviaire Genève-  
Lausanne

# La détermination "contagieuse" d'un groupe de mamans : CHENE-BOURG EN COURS DE MODERATION EXTENSIVE

A Chêne-Bourg, une rue donne bien des soucis aux parents des enfants se rendant aux écoles qui la longent. Presque rectiligne, l'avenue de Bel-Air favorise une vitesse excessive des automobilistes qui met en danger les autres usagers de la rue. Quelques mères se réunissent pour tenter de trouver ensemble un moyen pour sécuriser les déplacements des enfants. Le récit de leur démarche, longue et difficile sera l'objet de ce propos.

Leur premier contact avec les autorités communales en janvier 87, leur fit l'effet d'une douche froide. On leur conseillait ni plus ni moins de mieux éduquer leurs enfants aux dangers de la rue! Mais c'était sans compter avec leur tenacité et elles décident de prendre l'avis du G.C.R.

## L'étude d'une avenue...

Un travail de collaboration va alors se développer entre les conseillers du GCR et le groupe de mamans.

A partir de premières propositions le groupe de parents s'est à nouveau adressé aux autorités politiques, passant cette fois-ci par le Conseil d'Etat (la rue est cantonale). L'ingénieur de la circulation a bien accueilli le projet. Le Département des Travaux Publics s'est dit lui aussi favorable, mais a fait comprendre que d'autres projets devaient être réalisés en priorité avant celui-ci.

## ... puis d'un quartier

Les parents se rendant compte que les dangers étaient plus étendus (les enfants plus grands empruntent d'autres trajets), il fut décidé de lancer une pétition pour réclamer des mesures de modération sur l'ensemble du Plateau de Bel-Air. Seuls les habitants du Plateau furent sollicités et la pétition récolta 380 signatures.

L'autorité communale accepta de reconnaître le problème et commanda une étude pour tenter de la résoudre. Au cours de cette étude, le groupe de parents a pu rencontrer le mandataire et faire valoir ses opinions. Aujourd'hui, l'étude arrive à sa fin. Elle doit être approuvée par la Commission Circulation du Conseil communal (courant décembre 88). Dans tous les cas de figure, les travaux se feront par étapes après des évaluations intermédiaires des mesures prises. D'ors et déjà, **il est prévu de procéder à une étude de circulation sur l'ensemble de la commune.**

(informations transmises par  
Evelyne THOMMEN. GCR Genève).

## Les aménagements proposés avec le GCR- Genève :

Il nous a semblé que des mesures douces, suivant le principe "le moins de mesure possible mais toutes celles qui s'imposent" devaient être choisies.

- sinuosités, avec stationnement alterné,
- rétrécissement de la chaussée à 4m aux passages à piétons,
- bandes de ralentissement pour marquer l'entrée des zones chaudes,
- trottoirs traversants le long de l'avenue pour améliorer le confort des piétons aux débouchés,
- plantations basses pour accentuer visuellement l'échelle restreinte de l'avenue, particulièrement aux zones chaudes,
- changement de revêtements des passages à piétons.

## Les grandes lignes du projet définitif

- sur l'avenue de Bel-Air: bande cyclable de chaque côté, voitures stationnées entre les arbres, rétrécissement de la chaussée, rehaussement des passages-piétons aux abords des écoles, mini-giratoires.
- sur le chemin de la Mousse: même type de mesures avec des plantations d'arbres en plus.
- sur les rues extérieures du Plateau: élargissement des trottoirs, notamment aux débouchés des ruelles, carrefours rehaussés, mobilier urbain uniforme pour tout le Plateau.
- sur les rues intérieures du Plateau: pose des panneaux "Bordiers autorisés".

L'avenue de Bel'Air



## Chêne-Bourg

(GE)

6104 habitants.

140 hectares.

Traversée par  
la rue de Genève,  
axe très chargé,  
Genève-frontière.

# Comment réduire la vitesse dans un site protégé ? UN EXEMPLE DE MODERATION INTEGREE A CHOULEX ET A CHEVRIER

*La route cantonale qui traverse Choulex avait été corrigée en son temps pour assurer une meilleure fluidité du trafic, provoquant du même coup des problèmes nouveaux à des endroits de l'agglomération. Les autorités communales se sont adressées, suite aux demandes des habitants, à un bureau technique genevois pour résoudre ces problèmes.*

*Initiative heureuse : ce bureau d'ingénieurs s'est assuré le concours de deux architectes-urbanistes. Le résultat est probant, et le projet approuvé par les autorités, le canton et les habitants.*

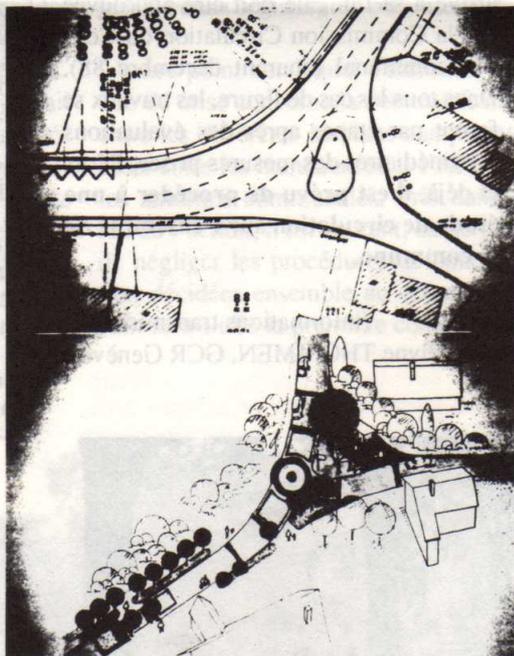
Les agglomérations rurales de Choulex et de Chevrier, totalisant un peu plus de 500 habitants, sont situées dans la campagne genevoise, dans la région comprise entre le lac et l'Arve. Situées en dehors des axes principaux de circulation, ces deux bourgs sont traversés quotidiennement à vive allure par des automobilistes en transit, cherchant ainsi à gagner simplement du temps.

Le projet retenu, actuellement en cours de réalisation a été conçu avec le souci de traiter l'ensemble de l'espace routier de Choulex et de Chevrier. On retrouve bien entendu un ensemble d'éléments modérateurs traditionnels du trafic (légers seuils, rétrécissement, décrochement horizontaux) mais ceux-ci se trouvent intégrés avec harmonie au cadre local, particulièrement sensible puisque les deux bourgs sont inscrits dans la zone protégée.

(Informations transmises par M.Savary du bureau Zimmermann et Schützli).

## **Un effort tout particulier a été mis sur :**

- La géométrie routière réadaptée (chaussée rétrécie, pas de sinuosités inutiles).
- Les bords de chaussée marqués par des éléments simples (bordures basses).
- Le choix des matériaux (pierre naturelle, enrobés bitumineux d'aspect divers, arborisation).



croquis transmis par M. Wenger

## **RUE DE L'AVENIR**

**Rédacteur :**  
Marc HOUVET  
GCR, 26 Boulevard Helvétique  
1207 Genève, tél. 022. 36.57.77

**Abonnements-Publicité :**  
même adresse.  
Tirage : 2000 ex.

## **GCR**

**Groupements représentés :**  
Ass. suisse des transports, AST.  
Pro Juventute.  
Société suisse pour la protection de l'environnement.  
Société d'Art public.  
Image de la cité VS.  
Association Droits du piétons, ADP.  
Groupe de travail "la rue" de l'EPFL.

## **Présidence et secrétariat :**

Bernard VANEY  
Pro Juventute, Dép. romand  
Rue Caroline 1  
1003 Lausanne, tél. 021. 23.50.91

## **Coordination romande :**

Alain ROUILLER  
AST, 16 rue de Chaudronniers  
1204 Genève, tél. 022. 29.68.01

## **Centre de documentation et appui technique :**

Groupe de travail "la rue" de l'EPFL,  
14 av. de l'Eglise-Anglaise,  
1006 Lausanne.  
Contacts : Lydia BONANOMI,  
tél. 021. 693.32.95

## **Contacts locaux**

**Genève :**  
Alain ROUILLER  
AST, 16 rue des Chaudronniers  
1204 Genève, tél. 022. 29.68.01

## **Fribourg :**

Jean-Claude MORISOD,  
Société d'art public,  
1, rue St Pierre-Canisius,  
1700 Fribourg, tél. 037. 22.82.97

## **Jura :**

Jean-Claude HENNET, AST,  
rue de la Gare 46,  
2800 Delémont, tél. 066. 22.88.88

## **Neuchâtel :**

Michel VON WYSS, AST,  
rue du Nord 3,  
2300 La Chaux-de-Fonds,  
tél. 039. 28.21.16

## **Valais :**

Image de la Cité,  
Gabriel ROMAILLER,  
Pré-de-Savioz 1,  
3957 Granges, tél. 027. 58.12.47

## **Vaud :**

Olivier NEUHAUS, AST,  
16, ch. de Montelly,  
1007 Lausanne, tél. 021. 24.86.54

**S'abonner à "Rue de l'Avenir" pour 4 numéros par année :**

Abonnement normal : frs. 12.— (50 frs. français). Abonnement de soutien : frs. 20.— au minimum (80 frs. français)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

No Postal : ..... Commune : .....

Adressez vos abonnements à : "rue de l'Avenir" G.C.R. 26, Bd. Helvétique, 1207 Genève